

Compte rendu Assemblée générale

« La Cagette de Genas »

Mardi 7 septembre 2021

La feuille d'émargement fait état de 18 adhérents présents et 6 pouvoirs.

Producteurs présents :

Boun Ny LIM KOUN de l'Ail des Ours

Sont excusés :

Marie FERRIZ de la Basse-Cour Bio

Florent MICHEL des jardins de l'Isle

Christiane JACQUET de la GAEC Jacquet des Presles

Alexandre TISSIER de la GAEC de Pérusel

Nelly COULLET des biquettes de Valaises

Mme CALLAMARD, adjointe à la mairie de Genas est présente.

20h15 : ouverture de l'assemblée générale ordinaire

ORDRE DU JOUR :

- Bilan moral
- Bilan financier
- Intervention des producteurs
- Renouvellement du conseil d'administration
- Questions diverses

BILAN MORAL

Le nombre d'adhérents est stable (80).

Un message pour faire connaître l'AMAP de Genas a été affiché pendant 1 mois en mars 2021 sur les panneaux lumineux de la ville de Genas.

Distributions :

La période écoulée a été marquée par l'éviction de l'AMAP de la cour de l'école Jeanne d'Arc en mars 2020 du fait de l'épidémie de covid 19. Nous avons dû nous adapter à l'épidémie et à plusieurs reprises changer les lieux de distribution (parking à côté de l'école Jeanne d'Arc, Halle du marché de Genas, parking du magasin l'Ail des ours) et modifier les horaires de distribution du fait des différents couvre-feux.

Remerciements à Boun Ny de l'Ail des Ours sans qui nous n'aurions peut-être pas réussi à assurer la continuité des distributions et à tous les adhérents pour qui ces modifications ont pu parfois être difficile à gérer.

Avec l'aide de la mairie de Genas et de Mme Van Quackebeke , directrice de l'école Nelson Mandela, nous avons enfin pu retrouver un lieu de distribution stable depuis le printemps 2021 en occupant la cour de cette école.

Site internet :

Depuis le printemps 2020 nous avons fermé l'ancien site internet de l'AMAP et ouvert un nouveau par l'intermédiaire du réseau AMAP AURA. Clément BICHAUT a suivi une journée de formation pour créer et administrer le site.

<http://genas.amap-aura.org>

L'objectif de ce site internet est double :

- Informer sur la vie de l'AMAP, avec des mises à jour régulières, avec les informations concernant les producteurs et leurs produits, le calendrier des distributions, un lien vers clic'ama, le conseil d'administration, le réseau AMAP AURA...

- Créer du lien entre les adhérents. Tous les amapiens de la cagette de Genas sont invités à partager leurs recettes ou autres belles découvertes en les envoyant sur notre courriel :

amap.genas@gmail.com

Contrats réguliers :

- Contrat pain et pizza : Boun Ny va prendre sa retraite et souhaite transformer le magasin l'Ail des Ours en SCOP (société coopérative de production). Le dossier a été validé par l'union nationale des SCOP. Une réflexion est à mettre en œuvre pour discuter d'un éventuel lien entre l'AMAP et cette SCOP.

Le contrat pain et pizza perdurera la saison prochaine. Boun Ny propose d'étendre son contrat à d'autres produits notamment des poke balls (plat d'origine hawaïenne). Cette proposition sera discutée avec les adhérents.

Boun Ny doit s'équiper davantage pour arriver à une plus grande régularité dans sa production.

- Contrat légumes : mot de Florent MICHEL :

« Je m'excuse de ne pas être présent ce soir mais voici quelques mots pour vous parler de ma ferme.

Cette année a été marquée par un fort et court gel de printemps, ce qui a retardé les cultures comme les courgettes, pdt nouvelles et tomates.

Les poiriers ont gelé, il n'y a pas de récolte de poires cette année.

L'été a été frais et pluvieux, ce qui a favorisé le développement des maladies sur oignon et pomme de terre ainsi que tomate et melon à l'extérieur. J'ai fait de la sauce tomate mais en plus petite quantité que l'année dernière.

Pour le reste, l'ensemble des cultures sont satisfaisantes pour les futures livraisons de paniers.

Elles permettront une bonne diversité de légumes en automne et hiver.

Cet automne, j'ai le projet d'installer de nouveaux tunnels, plus performants, pour mieux sécuriser les cultures du début de saison notamment.

Je me permets aussi de vous proposer à nouveau de venir faire une visite / pic-nic / chantier sur ma ferme au cours du mois d'octobre par exemple. Pour moi c'est un moment essentiel de notre partenariat en amap ainsi que pour répondre à vos questions sur la production des légumes.

Je suis toujours satisfait du nombre de paniers légumes soit 70 »

Des adhérents souhaiteraient pouvoir échanger les légumes qu'ils ne consomment pas avec d'autres adhérents lors des distributions. Une réflexion sera menée pour trouver comment mettre en place ces échanges.

- Contrat fruits : du fait du gel important du printemps 2021, les Jacquet ont eu des pertes importantes de fruits (notamment les fruits à noyaux) et n'ont pas pu proposer de paniers réguliers pour la saison été 2021. 3 distributions de fraises ont eu lieu en mai et 4 distributions entre la mi juillet et la mi août (melons, mures, ...).

- Contrat œufs/volailles : des plaques de 30 œufs ont été proposées durant l'été afin d'écouler les œufs que les FERRIZ n'arrivaient plus à vendre sur les marchés et dans les restaurants.

- Contrat fromages de chèvre : mot de Nelly et Manu COULLET
« Voici un petit bilan de notre première année à l'Amap La Cagette de Genas.

34 contrats pour un CA de 3817 €, ce qui fait de loin l'Amap de Genas notre meilleure Amap ! (en nombre de contrats et en CA). Nos fromages ont eu un très bon accueil.

Il y a bien sûr eu quelques petits « ratés », sur les paniers, ou sur les fromages.

Dans les deux cas, nous nous efforçons d'être réactifs, et nous accueillons toujours les remarques de manière constructive. C'est ce qui nous permet de nous améliorer.

Nous rencontrons depuis quelques semaines des problèmes de fabrication des yaourts.

L'étuve continue de nous jouer des tours. Pas une série sans qu'il y ait de la perte.

Et la pasteurisation est longue avec le matériel que nous avons.

Nous travaillons à résoudre ces problèmes et espérons que tout ira mieux bien vite. (Cela passera sans doute par de l'investissement matériel)

Coté élevage, pas trop de problèmes cette année, en tout cas, rien de majeur.

48 chèvres à la traite.

La reproduction a commencé et nous devrions en avoir presque 60 à la traite l'année prochaine.

La saison laitière devrait débuter plus tôt que cette année.

Pour finir, on rappelle nos portes ouvertes les 18 et 19 septembre, et on vous rappelle que pour nos amapien.es, les visites de la ferme, c'est toute l'année ! »

Il est convenu en accord avec Manu et Nelly que le prochain contrat ira d'avril 2022 à novembre 2022 afin de respecter le rythme de la production de lait de chèvre (aucune production de décembre à mars).

- Contrat viande : rappel du fonctionnement du compte charcuterie.

L'adhérent verse une somme multiple de 25 € et achète les produits de son choix lors des distributions en fonction des produits disponibles.

- Contrat agrumes : ce contrat est un peu spécifique car il débute en octobre et se termine en mars (6 livraisons). L'AMAP de Genas s'est regroupée avec 5 autres AMAP et fait venir 2 palettes de 800 kgs de corse (175 kgs pour l'AMAP de Genas).

Jean Philippe ROBERT va chercher ces 175 kgs à Villeurbanne et les ramène à Genas pour la distribution. L'aide des adhérents sera sollicitée pour peser les fruits le jour de la distribution. En fonction de la production, le nombre de livraisons pour chaque fruit peut varier d'une saison à l'autre

(oranges, pomelos et clémentines). Jusqu'à ce jour, l'AMAP de Genas a fait le choix de ne pas prendre de citrons mais cela pourrait s'envisager si les adhérents sont demandeurs.

Contrats ponctuels : les dates sont fixées par les producteurs en fonction de leur production et de leur disponibilité. Il n'est donc pas possible de connaître toutes les dates en début de saison. Ces contrats ne sont pas tous gérés via le logiciel clic'amao car cet outil n'est pas adapté pour certains contrats.

- Contrat poissons : changement de producteur en 2021 car l'ancien producteur venait du Puy de dôme et souhaitait un montant minimum de commandes pour se déplacer. De plus la vente se faisait au poisson et non au poids et certains adhérents ont été surpris du prix au moment de la distribution : le poids du poisson était plus important que prévu. Le nouveau producteur, Charles MURGAT vient du Nord Isère. Le prix des colis est fixé au poids. 2 distributions avaient lieu par an. Une proposition de passer à 3 distributions est à l'étude.

- Contrat châtaignes : la productrice, Julie WATRIN est certifiée en bio. 2 livraisons ont eu lieu cette année.

- Contrat miel : nous avons fait appel à un nouveau producteur, l'ancien producteur n'ayant plus assez de miel pour fournir l'AMAP. Florent TABUTIN est en cours de certification bio.

- Contrat agneaux et plantes aromatiques : Julien FELLOTT et Delphine BILLET sont certifiés en agriculture biologique. 2 distributions ont eu lieu en novembre 2020 et janvier 2021.

- Contrat vins : Alexis BALIVET est en cours de certification bio. Une dégustation de Cerdon a eu lieu en novembre 2020 et une vente en décembre. Une 2ème vente s'est tenue en mai 2021. En mars 2021 les adhérents ont été invités à visiter l'exploitation d'Alexis et apprendre à tailler la vigne. Les retours des adhérents présents sont très positifs et un compte rendu de cette journée est disponible sur le site internet de l'AMAP.

- Contrat noix : nous avons changé de producteurs (Karen GARAVEL) lors de la dernière distribution. Ces produits semblent satisfaire les adhérents et nous continuerons donc à travailler avec elle. Elle était en cours de certification bio en 2020.

Une adhérente demande si un contrat lentilles pourrait être remis en place. Pascal GLASSON contactera une productrice dont les coordonnées nous ont été remises par Marie FERRIZ.

Il sera notifié sur le site internet tous les contenants que récupèrent chaque producteur (bocaux, barquettes, pots de yaourt,...).

Hélène MICHAT continuera à gérer les inscriptions aux permanences et à relancer les adhérents si besoin. Pour rappel, il est important en cas d'impossibilité d'assurer sa permanence de solliciter les autres adhérents afin de trouver un remplaçant. Ceci afin d'assurer une distribution convenable pour les adhérents et les producteurs.

Vote du bilan moral :

Contre : 0

Abstention : 0

Bilan moral approuvé à l'unanimité

BILAN FINANCIER ET BILAN PREVISIONNEL:

Diminution des dépenses depuis le dernier exercice : suppression du panier offert aux sœurs de l'école Jeanne d'Arc et arrêt du paiement de la redevance à OVH qui hébergeait l'ancien site internet.

BILAN FINANCIER **Du 01/04/2020 au 30/06/2021**

TRÉSORERIE AU 31/03/2020: 1864.27€

CHARGES	2020-2021	PRODUITS	2020-2021
Cotisation Amap Aura 2020: 80 X 15€ (Mai 2020)	1200,00 €	Cotisation adhérents 2020 adh printemps : 81 x 18€	1458.00 €
Panier des Sœurs	143, 00 €	Panier Mme Lassagne (Rachat Panier des Sœurs)	121,00 €
Cotisation Amap Aura 2021 82 X 15€	1230,00 €	Cotisation adhérents 2021 Adh hiver : 82 x 18€ Adh printemps : 4 x 18€	1548,00 €
Achats Divers	17,95 €		
Location Lieu de Distribution	15,10 €	Subvention Mairie Indirecte	15,10 €
Total Charges	2606,05 €	Total Produits	3142,10 €
Résultat	+ 536,05 €		

TRÉSORERIE AU 30/06/2021: + 2400.32€

3 propositions sont faites par rapport au montant de la cotisation :

- Maintien de la cotisation annuelle à 18 € - permettant d'augmenter la trésorerie et ainsi de couvrir notre besoin en cas de coup dur de notre AMAP ou d'un de nos producteurs : 11 votes
- Diminution de la cotisation à 15 € qui correspond à la cotisation annuelle actuellement versée pour chaque adhérent au réseau AMAP AURA : 1 vote
- Alignement systématique de la cotisation annuelle à celle demandée par le réseau AMAP AURA pour chaque adhérent – la trésorerie actuelle est suffisante et chaque adhérent a la possibilité d'aider les producteurs le cas échéant : 12 votes

La 3^{ème} proposition est adoptée. La cotisation 2022 sera donc de 15 € sauf augmentation par le réseau d'ici janvier 2022.

Pour rappel la cotisation au réseau AMAP AURA permet de bénéficier d'une assurance pour l'occupation des locaux pendant la distribution, d'utiliser clic'amap pour les contrats et avoir un site internet.

BILAN PRÉVISIONNEL 2021-2022

CHARGES	2020-2021	PRODUITS	2020-2021
Cotisation Amap Aura 2022 86 X 15€	1290,00 €	Cotisation adhérents 2022 88 x 15€ (+2 Adh au Printemps)	1320.00 €
Achats Divers	30,00 €		
Location Lieu de Distribution	110, 00 €	Subvention Mairie Indirecte	110, 00 €
Total Charges	1430,00	Total Produits	1430,00
Résultat	+ 0,00 €		

TRÉSORERIE AU 30/06/2022: + 2400.32€

Vote du bilan financier :

Contre : 0

Abstention : 0

Bilan financier approuvé à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Tous les membres du bureau se représentent. Aucun nouvel adhérent ne souhaite faire partie du bureau.

Vote pour le renouvellement du conseil d'administration :

Contre : 0

Abstention : 0

Le bureau se compose donc de :

Cédric Prieur : président

Dominique Harbonnier : secrétaire

Violaine Réverbel : Trésorière

Clément Bichaut : le site internet

Pascal Glasson : les nouveaux producteurs et contrats ponctuels

Jean-Philippe Robert : contrat agrumes

QUESTIONS DIVERSES :

- Proposition de participation de l'AMAP aux animations mises en place par la mairie et notamment la journée de l'environnement. L'AMAP va réfléchir au type d'action qu'elle pourrait mettre en place afin que cette journée ne se limite pas au seul ramassage des ordures. Une demande est faite à Mme Callamard en ce sens. L'AMAP reviendra vers les adhérents sur ce sujet.
- Projet d'intervention au sein de l'école Nelson Mandela qui nous accueille. Un mail sera adressé aux adhérents pour entamer une réflexion.

22 h 05 : fin de l'assemblée générale ordinaire

Le Président
Cédric Prieur

A blue ink signature of Cédric Prieur, consisting of a stylized 'C' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

La secrétaire
Violaine Reverbel

A blue ink signature of Violaine Reverbel, featuring a cursive 'V' and 'R' with a long horizontal underline.

La trésorière
Dominique Harbonnier

A blue ink signature of Dominique Harbonnier, written in a cursive style with a prominent 'D'.